

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-DREZERY

Séance du 15 décembre 2022

Membres du Conseil Municipal : 23
Présents : 22
Votants : 23
Absent : 1
Procuration : 1

L'an deux mille vingt-deux et le quinze décembre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Mme GALABRUN-BOULBES Jackie, Maire de Saint-Drézéry.

Présents :

Mme GALABRUN-BOULBES Jackie, M. LE BLEVEC Loïc, Mme SIRVEN Françoise, M. DACHEUX Jean-Philippe, Mme HOUVENAGHEL-DEFOORT Géraldine, M. LAVIE Richard, Mme BIGLIONE-KAPLANSKI Marion, M. DEBARGE Francis, M. SALVADOR Daniel, M. MERCIER Philippe, Mme REYREAU Peggy, Agnès TROCELLIER-BERGER, Mme JACQUEMIN Monique, M. DI NATALE Paolo, M. ARNAUD Hervé, Mme FERRERES France, M. FOURNEAU Julien, M. CAPELLI Fabrice, M. JULIEN Eric, Mme Hélène LEOTARD, M. Didier BELLOC, Mme Marie-Hélène BAECKEROOT

Procuration :

Sandrine ARNAUD donne procuration à Mme Jackie GALABRUN-BOULBES

Objet : ENVIRONNEMENT- Plan de sobriété énergétique

M. Le Blevec adjoint à l'Environnement rappelle le défi énergétique qui attend la commune pour l'année 2023 et les années à venir.

Depuis 2021, suite au partenariat avec l'ALEC engagé depuis 2 ans, un groupe de travail constitué de M. Le Blevec, M. Lavie, M. Dacheux, Mme la DGS, M. le DST a été constitué en soutien de la commission Environnement afin de partager une vision des enjeux entre les différentes parties prenantes.

Le dossier a été présenté en commission Environnement.

M. Lavie présente au Conseil municipal l'adoption d'un plan de sobriété énergétique.

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer.

Délibération n° 2022-039- 2/2
Nomenclature : Environnement – 8.8.5
Date de convocation : 06/12/2022

Envoyé en préfecture le 22/12/2022
Reçu en préfecture le 22/12/2022
Publié le 
ID : 034-213402498-20221215-D2022_039-DE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ADOPTE le plan de sobriété énergétique présenté et annexé à la présente délibération
- DONNE POUVOIR à Mme le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

Pour copie conforme

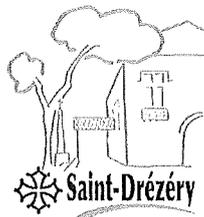


Le Maire,
Jackie GALABRUN-BOULBES

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture de l'Hérault

le

Et publication ou notification le



LE DÉFI ÉNERGÉTIQUE FIXÉ PAR LA VILLE DE SAINT-DREZERY

Contexte : Hérault Energies, Syndicat Mixte d'Energies du Département, nous signale une hausse très élevée des tarifs de l'électricité et du gaz pour 2023. Nos factures d'électricité vont augmenter de 250% et celles du gaz de 230%. Cela représente plus de 5% des recettes liées aux impôts et taxes.

Pour faire face à ces hausses tarifaires, les collectivités ont un rôle à jouer sur trois axes importants :

- La sobriété énergétique (consommer moins),
- L'efficacité énergétique (consommer autrement)
- L'accélération du développement des énergies renouvelables.

Constat : Si on prend l'année 2021 comme année de référence, la consommation de la Ville de Saint-Drézéry est de :

- Electricité : 302 511 kWh avec une augmentation de 19% entre 2020 et 2021.
- Autres énergies : 104 040 kWh avec une augmentation de 45% entre 2020 et 2021.

Soit un total de 406 551 kWh avec une augmentation de 25%.

Le défi : Aussi la ville s'engage à baisser sa consommation énergétique de 15%, soit une réduction de 60 000 kWh. Mais cet engagement est l'affaire de tous les Saint-Drézériens. Appliquons les « écogestes ».

ACTIONS DE LA METROPOLE DE MONTPELLIER

- 1°) Passage au 100% LED pour l'éclairage public. Objectif 2023/2024
- 2°) Extinction de l'éclairage public à 23h dans certains quartiers sur proposition de la commune de Saint-Drézéry dans un premier temps.
- 3°) Covoiturage plateforme de covoiturage 3M = Klaxit
- 4°) Lancement d'un outil cartographique en open data pour visualiser le potentiel solaire des maisons et copropriétés de la Métropole (ouvert à tous) pour identifier gratuitement le potentiel photovoltaïque des toitures. Objectif 1° novembre 2022

ACTIONS DE LA COMMUNE DE SAINT-DREZERY

Action 1 : Communiquer sur les enjeux financiers et environnementaux auprès des écoles, des usagers des locaux, des agents et de la population. Présentation des écogestes, communication sur les résultats obtenus.

- Mise en œuvre début novembre 2022.

Action 2 : Extinction des mises en lumière des bâtiments municipaux concernés le parc du château, le château, ainsi que l'église.

- Mise en œuvre début novembre 2022.

Envoyé en préfecture le 22/12/2022

Reçu en préfecture le 22/12/2022

Publié le

ID : 034-213402498-20221215-D2022_039-DE



Action 3 : Il y a aura des illuminations à Noël avec quelques ajustements, de 17 h 30 à 23 h et une semaine de moins. (Du 4 décembre au 9 janvier)

Rappelons que les illuminations sont 100% LED.

- Mise en œuvre décembre 2022.

Action 4 : Une offre de chauffage ajustée au plus près des besoins d'utilisation dans les équipements municipaux.

. Ecoles : Réglage de la température des salles de classes à 19° avec une aération de 1/4h le matin et 1/4h l'après-midi.

Mise en température basse (15°) dès la fermeture des écoles jusqu'à sa réouverture, deux heures avant l'arrivée des enfants.

- Mis en œuvre vacances de la Toussaint.

. Bureaux / Bibliothèque : réglage de la température des bureaux à 19° avec une aération de 1/4h le matin et 1/4h l'après-midi.

Mise en température basse (15°) dès la fermeture des bureaux jusqu'à la prochaine ouverture des bureaux.

- Mis en œuvre vacances de la Toussaint.

. Les vestiaires des équipements sportifs seront chauffés qu'une heure au moment de leur utilisation en fonction de la température extérieure.

- Mis en œuvre 2023.

. Les salles municipales Brassens et Cardonnet seront chauffées uniquement pendant leur utilisation. Seule la salle Cardonnet sera mise en température basse.

- Mis en œuvre décembre 2022.

. Les autres petites salles seront chauffées au moment de leur utilisation.

- Mis en œuvre décembre 2022.

. L'optimisation de la fréquentation des salles sera une priorité pour limiter les temps de chauffe.

- Mise en œuvre au fil de l'eau.

. Généralisation de la température de 16° dans les salles de sport. Mis en œuvre vacances de la Toussaint.

Action 5 : Pour les bâtiments administratifs, régler la température de l'eau chaude à 50°.

Privilégier un point d'eau chaude par bâtiment.

Objectif 2023 2024

Action 6 : Un référent « économie d'énergie » par bâtiment sera nominatif. Une formation spécifique sera donnée pour les écogestes, pédagogie et sensibilisation (chasse aux lampes et aux chauffages d'appoints, éteindre tous les appareils, ordinateurs...)

Un référent école primaire, un référent école maternelle, un référent bibliothèque, un référent RAM, un référent école rue de la république, un référent maison des associations, un référent foyer rural et un référent salle Cardonnet et salle Brassens.

- Objectif décembre 2022 / janvier 2023

Action 7 : Organiser en collaboration avec l'ALEC une sensibilisation des commerçants sur les écogestes.

- Objectif 2023

Action 8 : Rénovation des bâtiments énergivores

- . Rénovation de la toiture de la salle Cardonnet, isolation et remplacement des luminaires – 2022 2023
- . Remplacement de 4 fenêtres à l'école de la république – 2022
- . Rénovation de l'hôtel de ville - 2022 2024
- . Rénovation de la mairie actuelle - 2024
- . Remplacer la porte de la salle Brassens - 2023
- . Remplacer les portes de la salle Cardonnet – 2023 2024 2025
- . Reprendre l'éclairage et l'isolation des salles de motricité.

Action 9 : Automatisation de tous les chauffages en fonction des heures de présence et changement de tous les appareils de chauffage énergivore.

- Objectif 2023 2024

Action 10 : Continuer de réduire l'empreinte carbone par l'achat de véhicule léger électrique et en soutenant les actions de la métropole (vélos à assistance électrique, plateforme de covoiturage 3M...)

Action 11 : Poursuivre les actions sur les économies d'eau.

Rappel : label « commune économe en eau ».

- Prévoir la réutilisation d'eau de pluie avec l'installation de récupérateurs.
Objectif 2023
- Participation de l'école élémentaire au défi des « ECO'MINOTS »
- Application des écogestes.

Action 12 : Etude globale sur le maillage de panneaux photovoltaïques en autoconsommation collective.

- Objectif 2023
- Rdv à prendre auprès de Frédéric Cauvin